

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 7 décembre 2015

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille quinze, le 11 décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoints.

Etaient présents : Mme Nicole GRIDEL-CULAND, M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Clément LACOUR, Mme Elodie OCHS, M. Franck LABBE, M. Victorien DARCEL, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Rémond Jean-Claude MOYAT, M. Georges BREZELLEC, Mme Yveline DROGUET.

Absents représentés :

Mme Janine GUELLEC-HEURTEL donne pouvoir à Mme Nicole GRIDEL-CULAND,
M. Jean-Louis GICQUEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Mme Karine HALNA.

Monsieur Georges BREZELLEC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

Délibération n° 11/12/2015-01

Projet de schéma départemental de coopération intercommunal des Côtes d'Armor

En application de la Loi NOTRe, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale doit déterminer le périmètre des futures intercommunalités. Le projet présenté par le Préfet des Côtes d'Armor prévoit notamment une fusion de la Communauté de Communes du Sud Goëlo avec Quintin Communauté, Centre Armor Puissance 4 et Saint Brieuc Agglomération.

Le choix proposé est argumenté à la fois par la cohérence de l'aire urbaine et les habitudes de travail de ces collectivités au sein du Pays de Saint-Brieuc.

Plus spécifiquement pour le Sud Goëlo, le projet met en avant les éléments suivants :

- la continuité urbaine et littorale,
- la complémentarité portuaire,
- la poursuite du développement de Saint Brieuc Agglomération vers l'ouest.

Cette nouvelle intercommunalité serait composée d'un peu plus de 150 000 habitants.

A l'initiative de huit conseillers municipaux présents (Isabelle QUERE, Jean-François VILLENEUVE, Jean-Claude MOYAT, Georges Brezellec, Yveline DROGUET, Denis ROQUES, Hervé HUC et Nicole GRIDEL), il est demandé que le vote se déroule au scrutin secret.

- Le nombre de présents étant de 20,
- Considérant que plus du 1/3 des présents s'est exprimé en faveur de cette demande,

Il est décidé que le vote se déroulera au scrutin secret.

Sont désignés comme assesseurs Mme Sophie LATHUILLIERE et Monsieur Victorien DARCEL.

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- ☞ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ☞ Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- ☞ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

☞ Nombre de suffrages pour : 14

☞ Nombre de suffrages contre : 9

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide par quatorze (14) voix pour et neuf (9) voix contre

- d'approuver le projet de schéma de coopération intercommunal concernant la fusion de la Communauté de Communes du Sud Goëlo avec Quintin Communauté, Centre Armor Puissance 4 et Saint Brieuc Agglomération

Suivent les signatures

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié par affichage à la porte de la mairie le **16 DEC. 2015** et transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le **16 DEC. 2015**



Le Maire,
Thierry SIMELIERE